

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-02/2022**

Date de convocation : 7 janvier 2022

Date d'affichage : 7 janvier 2022

Objet : Modification des commissions communales et élection d'un conseil délégué à l'urbanisme

L'an deux mil vingt-deux et le onze janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à l'Espace du Bagnol, lieu de ses séances en raison de l'épidémie de Covid-19 et dans le respect des gestes barrières et des distanciations sociales, sous la présidence de M. Bernard BARTHELON, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Benoit BACHELIN - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise TOSI - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON.

Absents : Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA

Procuration : Annabelle MORILLAS à Anne-Lise TOSI

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu la délibération 22/2020 du 2 juin 2020 portant création des commissions communales

Considérant le départ de Benoit BACHELIN et la nécessité de modifier en conséquence les commissions et leurs responsables,

Vu la délibération 01/2022 portant nouvelle élection des Adjointes au Maire

Vu l'article L 2121-22 du CGCT,

Considérant que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Le Maire propose de mettre à jour les membres des commissions communales et de désigner un conseiller délégué pour prendre en charge la vice-présidence de la commission de l'urbanisme.

Carole MOTTUEL se porte candidate. Il est procédé, d'un commun accord, à un vote à main levée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création de la Commission Administration Générale qui sera composée de Pierre COLOMB, Sébastien CARMET, Annabelle MORILLAS, Ghislaine BARTHELON, Jérôme MALORON et Carole MOTTUEL.

DECIDE la création de la Commission Technique qui sera composée de Sébastien CARMET, Sébastien RUAZ, Jérôme GUILLOUD et Frédéric BERNE.

DECIDE la création de la Commission Action Sociale qui sera composée de Pierre COLOMB, Annabelle MORILLAS, Ghislaine BARTHELON, Carole MOTTUEL, Anne-Lise TOSI, Pierre FERRIER, Séverine CAPOGNA, Audrey MORGANTINI et Virginie TARDY

DECIDE la création de la Commission Cadre de Vie qui sera composée de Annabelle MORILLAS, Pierre FERRIER, Anne-Lise TOSI et Séverine CAPOGNA.

DECIDE la création de la Commission Urbanisme qui sera composée de Carole MOTTUEL, Audrey MORGANTINI et Jérôme MALORON.

PROCLAME Carole MOTTUEL comme conseillère déléguée
immédiatement.

Envoyé en préfecture le 13/01/2022
Reçu en préfecture le 13/01/2022 installé
Affiché le
ID : 026-212603195-20220111-D02_2022-DE

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette
décision.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil
Municipal soussignés.**

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 12 janvier 2022

Le Maire,



Pierre COLOMB